

Consignes de sécurité pour la mise à l'eau/la sortie des quais

2008-04-07

**Club de voile de Baie d'Urfé (BDYC)
Communiqué de sécurité # 2**

**Procédures de mise à l'eau et de sortie de l'eau
des quais**

Approuvé par: Comité exécutif du YCBD

Date: 7 avril 2008.....

But:

Identifier les zones potentiellement dangereuses sur le site et contribuer à mettre en place un environnement sûr pour les membres et les employés durant la mise à l'eau et la sortie des quais au Yacht Club de Baie d'Urfé.

Étendue:

Ce communiqué traite des différents équipements utilisés lors de la mise à l'eau et de la sortie des quais : tracteur-chargeur avec accessoires de levage, câbles et crochets. Aussi, les méthodes adéquates de manutention des quais et les équipements de protection individuels sont passés en revue.

Objectifs:

Par les années passées, nous avons remarqué des situations et des comportements qui présentaient des dangers lors de la mise à l'eau et de la sortie des quais. Le risque de préjudice corporel pour les membres et le personnel peut être réduit grâce à une marche à suivre et des règles adéquates.

Règles / Pratiques exemplaires:

1.0 Manipulation des quais avec la tracteur-chargeur dans la zone d'entreposage et la zone du havre.

1.1 La présence d'enfants dans les zones de travail est interdite en tout temps durant la mise à l'eau et la sortie des quais.

1.2 Tous les membres et les employés travaillant à l'accrochage / décrochage des câbles de levage dans la zone d'entreposage doivent porter d'un casque de sécurité. YCBD recommande aussi le port de chaussures de sécurité, de gants et de lunettes de sécurité. Un casque de sécurité sera fourni sur demande.

1.3 Tous les membres et les employés travaillant à l'accrochage / décrochage des câbles de levage dans la zone de travail du havre doivent porter un casque de sécurité et un vêtement de flottaison individuel (VFI) approuvé par le Ministère des Transports. YCBD recommande aussi le port de chaussures de sécurité, de gants et de lunettes de sécurité. Un casque de sécurité sera fourni sur demande.

Consignes de sécurité pour la mise à l'eau/la sortie des quais

2008-04-07

1.4 L'équipe de travail de la zone d'entreposage doit accrocher / décrocher les câbles des quais puis demeurer sur place jusqu'au retour de la tracteur-chargeur pour le prochain quai. L'équipe de la zone du havre doit accrocher / décrocher les câbles des quais à partir des plateformes flottantes arrimées au mur du havre, et y demeurer en attente de la tracteur-chargeur pour le quai suivant.

1.5 Il est formellement interdit aux membres et aux employés de se trouver sur les quais lorsque ceux-ci sont manipulés par la tracteur-chargeur. Il pourrait en résulter des préjudices corporels.

1.6 Un membre ou un employé ne devrait en aucun moment marcher ou se trouver sous un quai transporté par la tracteur-chargeur.

1.7 Tout le matériel de sécurité devrait être en place avant les débuts des activités de mise à l'eau / sortie des quais.

Voir l'annexe 1.7a pour la liste du matériel nécessaire et l'annexe 1.7b pour sa disposition sur le site.

1.8 Un agent de la sécurité sera sur place pour s'assurer que toute personne ne participant pas aux activités demeure à l'écart de la tracteur-chargeur et des zones de travail. Tous les membres et les employés qui ne participent pas aux activités sont priés d'utiliser les passages piétonniers balisés.

1.9 L'agent de la sécurité sera identifiable par sa veste de sécurité caractéristique (orange vif avec bandes jaunes). YCBD recommande le port de chaussures de sécurité pour l'agent de la sécurité.

1.10 Les instructions de sécurité seront transmises aux participants par les responsables à chaque quart de travail.

2.0 Mise à l'eau/sortie et transport manuel des quais dans le havre et ses environs

2.1 Il est recommandé à tous les membres et les employés assignés aux activités de mise à l'eau / de sortie des quais dans le havre et ses environs de porter un VFI, des chaussures de sécurité, des gants et des lunettes de sécurité.

2.2 Il est recommandé que les pontonnets ("finger docks") soient manipulés par 4 personnes.

2.3 Un chariot pour dériveur doit toujours être utilisé pour le transport des pontonnets sur le terrain.

2.4 Lors du levage d'une lourde charge, il est préférable de plier les genoux et garder le dos droit, à la verticale.

Consignes de sécurité pour la mise à l'eau/la sortie des quais

2008-04-07

2. 5 Les participants doivent demeurer hors des zones de manœuvre du tracteur-chargeur lors du transport manuel des pontonnets..
2. 6 **Toute personne travaillant à bord d'une embarcation doit obligatoirement porter un VFI.**
2. 7 Un agent de la sécurité sera présent dans la zone du havre pour s'assurer que toute personne ne participant pas aux activités demeure à l'écart des zones de travail. Ce responsable surveillera les lieux pour détecter toute situation potentiellement dangereuse pour les membres et les employés.
2. 8 L'agent de la sécurité sera identifiable par sa veste de sécurité caractéristique (orange vif avec bandes jaunes). YCBD recommande le port de chaussures de sécurité pour le responsable de la sécurité.

Conformité / Responsabilité

Nous recommandons l'utilisation d'un équipement adéquat ainsi que le suivi des règles et des procédures formulées dans ce communiqué. Aussi, nous adhérons à la mise en place de toute mesure nécessaire pour satisfaire aux exigences énoncées dans ce document. La collaboration et le discernement des membres et des employés permettront d'assurer un environnement de travail sécuritaire pour tous.